

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 155

présenté par

M. Luca, M. Mariani, M. Vitel, M. Decool, M. Verchère, M. Moudenc, M. Dhuicq, M. Myard,
M. Mathis, M. Le Mèner, M. Courtial, Mme Grosskost, Mme Louwagie, M. Tian et Mme Schmid

ARTICLE 51

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant:

« 3° bis A Elles permettent à tout enseignant en charge d'une classe de grande section de maternelle ou de classe préparatoire de bénéficier d'une formation aux méthodes alphabétiques d'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans le cadre de la formation continue ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Trop d'enfants sortent aujourd'hui du CP sans maîtriser la lecture et l'écriture. 80 % de ces élèves vont se retrouver en face des mêmes difficultés à la fin de leur scolarité. Ce que l'on n'apprend pas au CP, on a très peu de chance de pouvoir l'acquérir après. Les enseignants le savent et avoir la charge d'une classe de CP leur fait peur.

Parallèlement, l'Angleterre est en train d'éradiquer l'illettrisme à l'école et de mettre un terme aux difficultés des élèves y compris des élèves n'ayant pas pour langue maternelle l'anglais et dont les parents ne parlent pas anglais à la maison.

Pour obtenir un pareil résultat, elle a convaincu les enseignants de changer leurs méthodes en les informant et en les formant aux méthodes efficaces d'apprentissage de la lecture. Des études menées sur des cohortes de centaines d'enfants suivis pendant plus de 7 ans, ont prouvé la supériorité des méthodes alphabétiques pour permettre à tous les élèves, sans exception et indépendamment de leur milieu social, d'apprendre à lire et à écrire correctement.

Pour permettre à tous les élèves d'avoir les mêmes chances de réussite dans l'acquisition de la lecture et de l'écriture, il est nécessaire de permettre aux enseignants de se former à ces méthodes reconnues pour leur efficacité.